



A-ADM-2025/298

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE Délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil à Monsieur Philippe JALLEY

Le Maire de Royat,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat-Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Philippe JALLEY, conseiller municipal, jusqu'au 31 décembre 2025.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Philippe JALLEY Assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'Etat-Civil ;

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Philippe JALLEY à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'Etat-Civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous ;

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Fait à Royat, le 06/08/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.